

objets qu'Alexandre Dumas garda de son père dont il avait le culte ».

« Je donne ce tableau à la Ville de Villers-Cotterêts à titre inaliénable pour qu'il soit placé au Musée Alexandre-Dumas et pour qu'il y reste. J'ai pris à ma charge tous les frais, je désire donc que, ni la Ville, ni le Musée n'aient rien à payer pour cette toile historique. Voulez-vous être assez bon, M. le Maire, pour me dire si ce tableau agréé à la Ville de Villers-Cotterêts, *Berceau des Trois Dumas*, et si la ville daigne accepter la défense de mes volontés ».

« Admirateur de Villers-Cotterêts, si riche en grands souvenirs, je salue respectueusement son maire et ses conseillers qui président à ses destinées, et je tends la main de tout cœur à tous les vaillants fondateurs du Musée Alexandre Dumas qui, en glorifiant leurs grands hommes, ont bien mérité de l'Art, de la Petite et de la Grande Patrie !.

« Cte du Chaffault, 11 Mars 1911 ».

On reçoit également pour le Musée :

I. De M. Oser Paquin :

1° *Deux lettres autographes* d'Alex. Dumas fils ;

2° *Une lettre autographe* du général Dumas.

3° *Discours* prononcés à l'académie française pour la réception de M. Lecomte de Lisle.

II. De M^{me} Ernest Roch :

Six photographies relatives aux fêtes du Centenaire d'Alexandre Dumas.

III. De M. Victor Bourdon, de Lagny :

Un nécessaire d'armes (1870).

PROJET DE FÊTE LITTÉRAIRE

Avant de lever la séance, les Membres du Bureau émettent, en principe, le projet d'une fête ou réunion littéraire qui aurait lieu dans le courant de Juillet ou d'Août prochains.

La séance est levée à cinq heures.